



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
3 novembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Trente-deuxième session extraordinaire

Genève, 6-8 et 17 septembre 2021

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa trente-deuxième session extraordinaire**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 8 et le 17 septembre 2021



Introduction

La trente-deuxième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 8 et le 17 septembre 2021. Au cours de la session, le Conseil a tenu trois séances plénières.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

Préparatifs de fond de la quinzième session de la Conférence

1. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé la recommandation du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence de transmettre officiellement à la Conférence la version la plus récente du texte de négociation, approuvée par le Comité préparatoire dans l'après-midi du 17 septembre 2021.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

2. À la séance plénière d'ouverture, le 6 septembre 2021, la Secrétaire générale par intérim de la CNUCED a déclaré que la période précédant la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait été très chargée, entre les négociations, les réunions thématiques préalables à la Conférence, le lancement de rapports, les forums au titre de la quinzième session de la Conférence et les réunions régionales.

3. Ces activités avaient pour objet d'approfondir les débats sur le commerce et le développement avant la quinzième session de la Conférence et d'amplifier la voix des pays en développement dans la période actuelle particulièrement difficile. Il était de la responsabilité commune de proposer et de concevoir de nouvelles solutions aux difficultés très complexes et interconnectées rencontrées dans les domaines de l'économie, de la santé et du climat. Il ne fallait pas répéter les erreurs du passé. La communauté du développement devait au contraire élaborer des réponses globales à la crise sanitaire mondiale, à ses asymétries et à l'accroissement des inégalités. À sa quinzième session, la Conférence devait donner le ton juste et contribuer à apporter des solutions avant les réunions annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, la vingt-sixième Conférence des Parties à la CCNUCC devant se tenir plus tard en 2021 et la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au début de 2022. Des politiques et une solidarité appropriées, dans le cadre du multilatéralisme, s'imposaient si l'on voulait contribuer au relèvement du monde, en particulier des pays en développement. La quinzième session de la Conférence devait servir de plateforme pour trouver des solutions, avec la participation active des États membres.

4. L'oratrice a souligné que le programme de la quinzième session de la Conférence, du 3 au 7 octobre 2021, serait intense. Une plateforme en ligne constituerait le centre de conférence virtuel réunissant les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les autres participants, qu'ils se trouvent à Bridgetown, à Genève ou ailleurs. La Conférence s'ouvrirait à la Barbade le 3 octobre 2021 par une manifestation culturelle, qui serait suivie de trois dialogues du Sommet des dirigeants mondiaux, ainsi que de cinq tables rondes ministérielles et du débat général. Les manifestations préalables et les réunions parallèles à la Conférence avaient été conçues pour appuyer le message politique, renforcer le dialogue multilatéral et mettre en relief le rôle de la CNUCED en tant qu'acteur majeur sur la scène du commerce et du développement. Le pays hôte était en train d'élaborer une déclaration politique, avec le concours de la Première Ministre de la Barbade. L'oratrice a ensuite invité les États membres à achever les négociations sur le document final de la Conférence avant le début de la quinzième session.

5. En réponse aux questions de certaines délégations, l'oratrice a indiqué que dans le choix des experts appelés à animer les réunions de haut niveau il serait tenu compte de l'équilibre régional et de l'équilibre entre les sexes. Les personnes souhaitant faire partie de ces experts étaient invitées à proposer leur candidature.

B. Préparatifs de fond de la quinzième session de la Conférence

(Point 2 de l'ordre du jour)

Débat avec la société civile

6. Ouvrant la réunion-débat avec la société civile, la Secrétaire générale par intérim a rappelé que la Conférence contribuerait à la réflexion sur l'avenir du commerce et du développement. Les acteurs de la société civile devraient continuer à jouer leur rôle essentiel, en tant que partenaires de recherche et participants à la Conférence, ainsi qu'en tant que partenaires pour le renforcement des capacités, et il fallait veiller à ce que leurs voix soient entendues à ce stade critique des négociations. La Présidente du Caribbean Policy Development Centre, organisation du pays hôte coordonnatrice du Forum de la société civile de la quinzième session de la Conférence, et la Directrice du Third World Network sont intervenues au nom de la société civile.

7. La Présidente du Caribbean Policy Development Centre a exprimé son inquiétude face au manque de consultation et de participation de la société civile au processus de négociation, et à la probabilité que cette situation perdure. Elle souhaitait parler de la dette, du développement et de la nécessité de modifier le système international de financement du développement. Selon les estimations de l'ONU, près de 200 millions de personnes risquaient de retomber dans la pauvreté en raison des conséquences économiques de la crise de santé publique liée à la pandémie de coronavirus (COVID-19). Les répercussions sur la région des Caraïbes, en particulier sur les petits États insulaires en développement comme la Barbade, étaient très préoccupantes. La pandémie de COVID-19, en réponse à laquelle les dépenses publiques s'envolaient afin d'en limiter les incidences sociales et économiques, avait révélé les lacunes des systèmes de protection sociale, notamment le peu de durabilité de l'action dans ce domaine et les limites de la couverture sociale. Les pays en développement avaient vu s'accroître les difficultés structurelles sous-jacentes auxquelles ils étaient déjà confrontés avant la pandémie, telles que leur petite taille, leur éloignement géographique, la taille limitée de leur marché, les concentrations économiques, la fuite des compétences et le sous-développement des marchés des capitaux.

8. Les négociations avaient mis en évidence des divergences quant au rôle de la CNUCED dans l'aide aux pays en développement. À l'instar de la Première Ministre de la Barbade, la société civile demandait que de meilleures conditions soient accordées aux pays en développement, qui étaient confrontés à un effondrement économique et à une dégradation de leur développement imputables en grande partie à des niveaux insoutenables d'endettement. La Première Ministre et nombre de ses homologues de pays en développement préconisaient avec insistance la mise en place d'une nouvelle architecture mondiale, financière et de développement qui tienne compte de la vulnérabilité extrême des petits États insulaires en développement, tout en demandant un accès équitable et réaliste des pays en développement, en particulier des petits États vulnérables, aux financements concessionnels et aux dons. La société civile jugeait elle aussi indispensable d'engager immédiatement une action mondiale en vue de reprofiler la dette liée à la pandémie de COVID-19 et aux changements climatiques en fonction d'un indice de vulnérabilité reconnu et appliqué universellement reflétant avec précision et adéquatement les déséquilibres structurels et les écarts entre les pays pour déterminer qui bénéficierait d'un allègement de la dette ainsi que le moment et les modalités de l'allègement. La majeure partie du texte de négociation actuel sur la dette et le financement du développement semblait dénoter une acceptation timide du statu quo plutôt que de proposer les mesures justes et équitables dont les pays en développement avaient besoin de toute urgence. Pour assurer un développement inclusif et durable, un équilibre devait être trouvé entre la nécessité de réduire la vulnérabilité face à la dette et la nécessité de stimuler le développement. Les pays en développement devraient être habilités à participer pleinement à toutes les instances de décision traitant de la restructuration de la dette et de la réforme du financement du développement. L'appel

lancé de longue date par la CNUCED en faveur du renforcement et de la réorganisation du système de gouvernance monétaire et financière internationale n'avait rien perdu de son actualité. Les représentantes de la société civile ont exhorté les États membres de la CNUCED à être plus ambitieux en matière de restructuration et d'allègement de la dette, tout d'abord en adhérant tous à la résolution 68/304 de l'Assemblée générale et en soutenant la résolution 69/319, et elles ont contesté l'idée de certains États membres selon laquelle l'ONU ne serait pas le cadre approprié pour intervenir dans ce domaine.

9. Les représentantes de la société civile ont en outre appelé les membres du Conseil à ne pas ignorer la nécessité d'examiner en profondeur et sans tarder la question du renforcement des dispositions relatives au traitement spécial et différencié dans toutes les instances régionales et internationales compétentes en matière de commerce. Afin que la CNUCED puisse s'acquitter de son mandat, les États membres devraient l'habiliter à donner une impulsion, au sein du système des Nations Unies, à l'élaboration d'actions réalisables en vue de résoudre la crise existentielle à laquelle faisaient face les pays en développement dans le domaine du développement.

10. La Présidente de Third World Network a indiqué qu'elle parlait aussi au nom de Our World Is Not for Sale, coalition internationale de groupes de la société civile issus de réseaux des pays du Sud et du Nord. Elle a regretté le caractère tardif du processus de collaboration avec la société civile, qui aurait dû débiter un an plus tôt. Ces dernières années, l'ONU favorisait la collaboration, notamment l'accès à la documentation, tout en veillant au bon déroulement des processus de négociation des Nations Unies. La société civile était considérée comme un partenaire solide au service du multilatéralisme.

11. Ses commentaires portaient sur le projet de texte de négociation reçu le 3 septembre 2021. La pandémie de COVID-19 avait remis en question les présupposés concernant le système commercial, d'investissement et financier mondial et l'idée que l'on s'en faisait. Les organisations de la société civile avaient depuis longtemps constaté les réalités, les inégalités et les déséquilibres sur le terrain. Elles avaient collaboré avec les gouvernements de tous les pays, participé chaque année à différentes instances des Nations Unies, notamment aux négociations relatives aux changements climatiques, ainsi qu'aux réunions de l'Organisation mondiale du commerce, et elles essayaient d'informer les États membres de la situation et de contribuer à l'élaboration de normes et de programmes d'action. La transformation était certes mentionnée dans différentes parties du texte de négociation, mais un examen approfondi révélait l'absence de véritable élément de changement transformateur. Les inégalités liées à l'accès aux vaccins et à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, par exemple, seraient exacerbées par la commercialisation d'éventuels traitements contre la COVID-19, notamment de médicaments reconvertis protégés par de multiples brevets. Ces inquiétudes étaient exprimées depuis deux ans, mais rien ne changeait. Les autres sujets abordés concernaient les perturbations économiques et les chaînes de valeur mondiales. L'une des questions les plus préoccupantes examinées à l'Organisation mondiale du commerce portait sur de nouvelles règles controversées ne faisant pas l'objet d'un consensus, par exemple en matière de commerce électronique et de facilitation des échanges. À cet égard, dans les deux à trois années précédant la pandémie la CNUCED avait joué un rôle particulièrement précieux, en exposant dans ses analyses les réalités du développement telles que vécues par les pays en développement et les plus vulnérables d'entre eux.

12. La nécessité d'éviter tout double emploi avec les travaux d'autres instances était soulignée dans le projet de texte, mais l'examen d'un même sujet sous différents angles, comme c'était le cas dans les différents organismes des Nations Unies, ne constituait pas un double emploi. La CNUCED avait introduit la dimension essentielle du développement dans l'univers du commerce. Les recherches et les analyses de l'Organisation mondiale du commerce et de différents groupes de réflexion, parfois de différentes divisions de la CNUCED, présentaient un même sujet sous différentes perspectives. La société civile mesurait la valeur des travaux de recherche indépendants de la CNUCED et de ses multiples perspectives. La Division de la mondialisation et des stratégies de développement avait par exemple publié des analyses importantes qui contestaient certaines hypothèses de l'Organisation mondiale du commerce. Ainsi, dans les années 1990, alors que la Banque mondiale faisait l'éloge des « tigres asiatiques », la CNUCED, dans son *Rapport sur le*

commerce et le développement, alertait sur le fait que le degré de libéralisation du secteur financier en Asie était tel qu'il risquait de l'exposer à des chocs externes. Dans de nombreuses instances de décision, l'attention était alors davantage tournée vers la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres entités des Nations Unies. La leçon fut amère pour la région asiatique. Depuis, les organisations et réseaux de la société civile et de nombreux gouvernements accordaient une grande valeur au *Rapport sur le commerce et le développement*, pour l'analyse qui y était présentée de la mondialisation, des avantages attendus et des problèmes potentiels. L'oratrice a fait valoir que l'examen biennal de la politique de publication préconisé dans le texte de négociation devait permettre de garantir la qualité de la réflexion intellectuelle sans porter atteinte à l'indépendance de la recherche.

13. Sur la question des accords commerciaux régionaux dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, l'oratrice a souligné que l'Asie avait accumulé de l'expérience en matière de partenariats économiques régionaux d'envergure, dont certains comportaient à l'origine des dispositions contraires aux principes fondamentaux des Nations Unies relatifs aux responsabilités communes mais différenciées, et a renvoyé à des exemples plus récents d'accords en vertu desquels un investisseur étranger pouvait poursuivre directement un gouvernement hôte au motif d'actions, souvent légitimes, menées par ce dernier en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et de développement national. Des voix s'élevaient contre ces accords, avec le fort soutien de la société civile et des parties prenantes locales. Une bonne partie de ces accords étaient au demeurant dépassés et devaient être révisés en profondeur, notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. La société civile souhaitait que le texte mentionne la nécessité de transformer le régime commercial actuel en un régime plus universel, fondé sur des règles et équitables.

14. L'oratrice a rappelé la Déclaration de Rio, qui avait été adoptée au plus haut niveau et énonçait le principe des responsabilités communes mais différenciées en matière de protection de l'environnement. Au fil des ans l'application de ce principe s'était limitée aux changements climatiques, et dans le texte de négociation actuel, elle était limitée encore plus par endroits au seul Accord de Paris. La CNUCED ne saurait être associée à la dilution et à la négation de ces principes fondamentaux du développement multilatéral. La société civile pouvait, autant que possible, apporter sa contribution à de nombreuses autres parties du commentaire.

15. L'oratrice a relayé les informations en retour de la société civile sur la collaboration avec les différentes divisions de la CNUCED. Les organisations de la société civile attendaient avec impatience la nomination d'un nouveau directeur ou, probablement, d'une nouvelle directrice de la Division du commerce international et des produits de base, de préférence originaire d'un pays en développement, afin d'équilibrer l'équipe dirigeante de la CNUCED. La technicité de la Division exigeait une expérience et des compétences particulières dans le domaine des produits de base, auquel la CNUCED avait consacré d'importants travaux durant ses premières années. Étant donné que de nombreux pays en développement demeuraient fondamentalement dépendants des produits de base, la société civile souhaitait voir la CNUCED jouer à nouveau un rôle clef dans ce domaine. Les organisations de la société civile s'étaient engagées le plus auprès de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement. L'oratrice a insisté sur l'attention que la CNUCED portait aux questions de développement dans le cadre de ses travaux, notamment l'utilisation d'un modèle relatif aux accords de libre-échange, élaboré avec la Banque mondiale. La méthode en question, précieuse, était d'usage facile et aidait la société civile et les gouvernements à prendre des décisions concernant les négociations tarifaires. Les analyses relatives aux travaux consacrés à la réglementation du numérique étaient aussi très utiles. Les travaux de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux et les rapports sur les pays les moins avancés étaient très précieux. Les activités de la Division de l'investissement et des entreprises concernant les recettes publiques, le commerce et la finance étaient très utiles et ne faisaient pas double emploi. La collaboration avec la Division de la technologie et de la logistique avait été limitée, apparemment en raison de goulets d'étranglement. La société civile souhaiterait examiner certaines questions avec la Division, selon une approche plus inclusive et participative. La société civile se félicitait des échanges intellectuels, constructifs, qui avaient lieu, mais avait relevé certaines contradictions dans les hypothèses fondamentales, qu'il fallait résoudre en interne.

16. Des délégations ont souligné l'importance de faire entendre la voix de la société civile et ont accueilli favorablement les différentes interventions. Une délégation a déclaré qu'elle allait porter devant le Conseil les questions soulevées pour examen à ce niveau.

C. Séance plénière de clôture

17. À la séance plénière de clôture, la Présidente du Conseil a souhaité la bienvenue à la nouvelle Secrétaire générale de la CNUCED, qui avait pris ses fonctions au secrétariat le 13 septembre 2021.

18. La Secrétaire générale de la CNUCED a ouvert la séance plénière de clôture en se réjouissant de rencontrer les représentants individuellement et s'est félicitée des prises de position en faveur du renforcement de la CNUCED, du mécanisme intergouvernemental et de la contribution de la Conférence au monde. À ce stade critique du multilatéralisme et de l'histoire des Nations Unies et de la CNUCED, la pandémie de COVID-19 se révélait être le plus grand défi de notre génération ; la pandémie avait réduit à néant nombre des progrès accomplis à grande peine pour réduire les inégalités et la pauvreté et réaliser les objectifs de développement durable. La crise n'était pas terminée et de nombreuses régions en développement faisaient face à la perspective d'une autre « décennie perdue ». Des solutions efficaces devaient être trouvées et la CNUCED était particulièrement bien placée pour faire entendre la voix et les préoccupations des pays en développement et participer à la concertation nécessaire, au moment où les processus de négociation et d'adoption des stratégies de lutte contre la crise au niveau international se poursuivaient.

19. Comme souligné dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2021 – De la reprise à la résilience : la dimension du développement*, la forte reprise en cours, avec un taux de croissance attendu du produit intérieur brut mondial de 5,3 % en 2021, pouvait être trompeuse. Ce taux était une moyenne, la croissance des pays développés étant plusieurs fois supérieure à celle de certaines régions en développement. Cette reprise laissait de nombreuses personnes de côté et ne permettait pas d'atteindre l'objectif de la prospérité pour tous. Un des enseignements majeurs de la pandémie était que les inégalités s'accompagnaient de fragilités, qu'en cas de choc les écarts se creusaient et que c'étaient les personnes souffrant déjà qui étaient les plus durement frappées. Il fallait donc lutter contre les inégalités et les fragilités. C'était pourquoi le mot « résilience » était toujours plus souvent utilisé dans le contexte des objectifs de développement durable.

20. Elle était fière de rejoindre la CNUCED à un moment où les États membres s'engageaient comme jamais auparavant en faveur de la Conférence et de la recherche de consensus entre gouvernements. Cet engagement accru était attesté par les progrès notables accomplis dans l'élaboration du texte de négociation. Les questions en suspens concernant le texte étaient difficiles et sensibles, mais l'esprit constructif et la détermination des États membres donnaient l'assurance qu'un consensus était à portée de main. Alors que les États membres étaient sans doute proches de convenir d'un « Pacte de Bridgetown » porteur de transformation, l'accent devrait être mis sur l'élaboration, sous les auspices du pays hôte, d'une déclaration politique tout aussi forte. Il était crucial de tirer parti de l'importance pratique et symbolique de la Barbade, en tant que petit État insulaire en développement des Caraïbes, pour produire une série de documents finaux qui, dans leur ensemble, témoigneraient de l'engagement en faveur d'une Conférence porteuse de transformation. Cela permettrait, en retour, de renforcer le rôle unique de la CNUCED en matière de développement et sa capacité à contribuer à la lutte contre la crise. L'importance politique de ces deux documents devrait être dûment prise en compte en ce sens qu'ils jetaient les bases de la participation irremplaçable et impérative de la CNUCED aux négociations et initiatives multilatérales décisives en cours.

21. La Secrétaire générale de la CNUCED, qui commençait son mandat, comptait sur les États membres pour soutenir l'action de longue date menée par le secrétariat en vue d'aider les pays à tirer le meilleur parti des possibilités qu'ouvrait la Conférence et pour concrétiser les engagements pris, notamment dans le cadre du Pacte de Bridgetown, en vue de redynamiser le système intergouvernemental pour donner à la CNUCED les moyens de jouer

son rôle pleinement et de concourir à la réalisation des objectifs de développement au niveau mondial.

22. Cette volonté commune devait se traduire par un travail ciblé et constructif sur les questions clefs du développement, quelles que soient l'ampleur de la tâche et les difficultés rencontrées, et par des contributions concrètes à l'action plus large de la communauté internationale. Chacun devrait redoubler d'efforts au sein du Conseil et de ses organes subsidiaires, ce qui était déjà prévu au titre d'un engagement. La CNUCED devrait collaborer avec d'autres organismes, en commençant par le système des Nations Unies. Le Secrétaire général de l'ONU avait présenté son rapport, *Notre programme commun*, à l'Assemblée générale. La CNUCED avait contribué à définir la vision exposée par le Secrétaire général de l'ONU. Ensuite, la CNUCED devait travailler avec d'autres organisations internationales afin de créer des partenariats en dehors du système des Nations Unies. Les partenariats et la concertation étaient essentiels pour atteindre ces objectifs. Enfin, la CNUCED devait collaborer avec tous les pays et faciliter leur participation à ses activités.

23. Il fallait par exemple veiller à ce que les pays les moins avancés participent à la quinzième session de la Conférence. Grâce à l'appui du Canada, des mesures importantes étaient prises pour aider ces pays à participer pleinement aux vastes débats interactifs de la Conférence et à surmonter les problèmes de connectivité que leurs experts et leurs participants pourraient rencontrer. La CNUCED s'était en outre associée aux coordonnateurs régionaux des pays les moins avancés, au titre d'une collaboration nouvelle qui se révélait fructueuse.

24. La Secrétaire générale de la CNUCED a dit avoir encore beaucoup à apprendre puisqu'elle n'était en fonction que depuis une semaine. Elle n'avait ni présupposés, ni préjugés, ni réserves, mais des objectifs clairs inspirés par sa foi inébranlable dans le multilatéralisme. La CNUCED devait apporter son aide en ces temps difficiles, et chacun pouvait y contribuer. La Secrétaire générale ferait tout son possible pour saisir cette chance de contribuer aux objectifs communs de reconstruire en mieux, avec l'ambition aussi de reconstruire différemment, pour rendre le monde plus résilient, plus égalitaire et plus durable. Reconstruire en mieux devrait également signifier d'agir conjointement. Il était impossible de réussir autrement, car, comme constaté dans *Notre programme commun*, nous sommes liés les uns aux autres et aucune société ou aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut résoudre seul ses problèmes.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

25. À sa séance plénière d'ouverture, le 6 septembre 2021, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire (TD/B(S-XXXII)/1), modifié pour tenir compte du report du point « Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil » (voir annexe I)¹.

26. Au sujet de l'organisation des travaux, la Présidente du Conseil a confirmé que les points de l'ordre du jour seraient examinés selon l'ordre indiqué dans le programme établi pour la session. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le Conseil aurait un débat avec la société civile le 8 septembre 2021.

27. La Présidente du Conseil a informé les États membres que, comme convenu lors d'une réunion du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et en fonction du temps disponible, les discussions se poursuivraient selon des modalités informelles afin d'utiliser le temps imparti pour des consultations informelles sur les questions en suspens liées au texte de négociation établi en prévision de la quinzième session de la Conférence. Des réunions informelles seraient organisées sous la direction des Amis de la Présidente et de la Présidente du Conseil en sa

¹ Les points de l'ordre du jour ont été renumérotés en conséquence.

qualité de Présidente du Comité préparatoire. La Présidente du Conseil a signalé que le texte de négociation, qui devait être approuvé *ad referendum*, ne serait pas officiellement adopté avant la séance plénière de clôture de la quinzième session de la Conférence, le 7 octobre.

28. À sa séance plénière d'ouverture, le 6 septembre 2021, le Conseil du commerce et du développement a élu M. Sung-hwan Lee (République de Corée) au poste de Vice-Président du Conseil, en plus des membres du Bureau élus à sa soixante-huitième session².

29. À la deuxième séance plénière, le 8 septembre 2021, la Présidente du Conseil a informé les États membres de l'état d'avancement du texte de négociation à convenir avant la Conférence. Des avancées notables avaient été enregistrées, mais, à sa demande, la séance plénière de clôture de la trente-deuxième session extraordinaire du Conseil serait reportée au 17 septembre 2021, dans l'après-midi, afin de faciliter la poursuite des négociations.

B. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 3 de l'ordre du jour)

30. À sa séance plénière de clôture, le 17 septembre 2021, considérant que les négociations avaient été au centre des activités des États membres et des coordonnateurs régionaux, le Conseil a décidé de reporter le débat sur l'ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et l'examen de celui-ci à la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, afin de laisser suffisamment de temps pour mener les consultations sur ce sujet.

C. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

31. À sa séance plénière de clôture, le 17 septembre 2021, considérant que les négociations avaient été au centre des activités des États membres et des coordonnateurs régionaux, le Conseil a décidé de reporter le débat sur l'ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement et l'examen de celui-ci à la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, afin de laisser suffisamment de temps pour mener les consultations sur le sujet.

D. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

32. À sa séance plénière de clôture, le 17 septembre 2021, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, tel qu'il figure dans le document officiel daté du 6 septembre 2021 (voir annexe II).

² Voir TD/B/68/3, chap. III, par. 100.

E. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 6 de l'ordre du jour)

Examen du calendrier des réunions

33. À sa séance plénière de clôture, le 17 septembre 2021, le Conseil a été informé que le calendrier actuel des réunions n'avait pas été modifié et qu'aucune décision n'était donc requise³.

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

34. À la séance plénière de clôture, le 17 septembre 2021, aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Conseil.

G. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

35. À sa séance plénière de clôture, le 17 septembre 2021, le Conseil du commerce et du développement a adopté le rapport sur sa trente-deuxième session extraordinaire. Il a autorisé la Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

³ Le calendrier officiel des réunions pour 2021 est publié sous la cote TD/B/INF.251.

Annexe I

Ordre du jour de la trente-deuxième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Préparatifs de fond de la quinzième session de la Conférence :
 - Rapport du Comité préparatoire.
3. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
4. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
6. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - Examen du calendrier des réunions.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. L'investissement au service du développement : investir dans une reprise durable.
4. *Rapport 2021 sur les pays les moins avancés – Les pays les moins avancés dans le monde post-COVID : tirer les enseignements de 50 ans d'expérience.*
5. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
6. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
7. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
8. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - b) Examen du calendrier des réunions.
10. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

Annexe III

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Afghanistan	Jordanie
Afrique du Sud	Kenya
Albanie	Koweït
Algérie	Lesotho
Allemagne	Lettonie
Angola	Liban
Argentine	Luxembourg
Australie	Madagascar
Autriche	Malaisie
Bahamas	Maroc
Bahreïn	Maurice
Barbade	Mexique
Bélarus	Mongolie
Belgique	Mozambique
Bolivie (État plurinational de)	Myanmar
Botswana	Namibie
Brésil	Népal
Brunéi Darussalam	Nicaragua
Bulgarie	Oman
Burkina Faso	Ouganda
Burundi	Pakistan
Cambodge	Panama
Canada	Pays-Bas
Chine	Pérou
Chypre	Philippines
Colombie	Pologne
Congo	Portugal
Cuba	République centrafricaine
Djibouti	République de Moldova
Égypte	République dominicaine
El Salvador	République-Unie de Tanzanie
Équateur	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
État de Palestine	Slovénie
États-Unis d'Amérique	Soudan
Fédération de Russie	Sri Lanka
Finlande	Suisse
France	Thaïlande
Gabon	Tchéquie
Gambie	Trinité-et-Tobago
Ghana	Tunisie
Guatemala	Turquie
Guyana	Ukraine
Inde	Uruguay
Indonésie	Viet Nam
Iran (République islamique d')	Yémen
Iraq	Zambie
Italie	Zimbabwe
Jamaïque	
Japon	

* La liste complète des participants porte la cote TD/B(S-XXXII)/INF.1.

2. Les membres de la Conférence ci-après qui ne sont pas membres du Conseil étaient représentés à la réunion :

Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud

Organisation de la coopération islamique

Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Centre du commerce international

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Center for Economic and Policy Research

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Internationale des Services publics

Réseau pour la justice fiscale – Afrique

Société internationale pour le développement

Third World Network

Village Suisse ONG

Catégorie spéciale

Asia Pacific Forum on Women, Law and Development
